

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

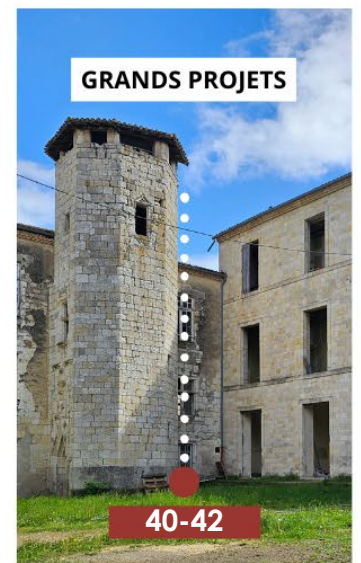
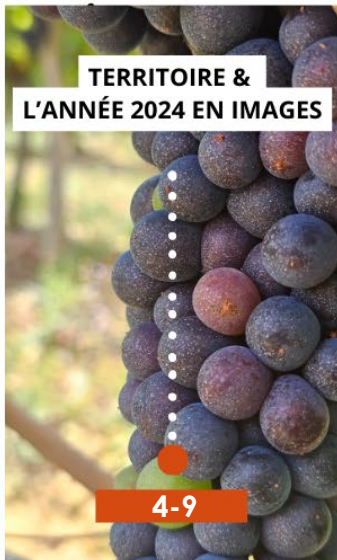
Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



SOMMAIRE



L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport à l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



Mesdames et Messieurs,

L'année 2025 a été une année particulièrement marquante pour la Communauté de communes de la Ténarèze, illustrant une nouvelle fois l'engagement constant de l'intercommunalité au service du territoire et de ses habitants.

Elle restera notamment associée à la réouverture du centre Salvandy, désormais rebaptisé Salvandy Ténarèze Communauté. Ce projet structurant constitue un temps fort de l'année, celui de l'ouverture de l'aile Ouest du bâtiment et l'installation du Tribunal de proximité, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole ainsi que l'organisme Léo Lagrange formation. Ce pôle de services rénové et modernisé contribue pleinement à l'attractivité et à la vitalité de notre territoire.

Cette année a également confirmé la pertinence des actions menées en faveur du développement économique. Les résultats enregistrés par l'espace de coworking Le Silo – Graines d'entreprises, avec des taux d'occupation en nette progression, démontrent l'adéquation de cet équipement aux besoins des acteurs économique et organisme de formation du territoire. Dans cette même dynamique de soutien à l'initiative locale, le projet de boutique à l'essai mis en place, Place Saint-Pierre à Condom a permis, à une porteuse de projet de tester la vente de ses produits en conditions réelles pendant un an.

Par ailleurs, l'année 2025 a été rythmée par de nombreuses initiatives favorisant la rencontre avec le public et le renforcement du lien de proximité. Le forum des Jobs d'été, organisé au printemps, a permis à de nombreux jeunes de rencontrer des entreprises locales et d'accéder à des emplois saisonniers. Le salon des aidants, organisé par le Centre de ressources territorial rattaché au Centre intercommunal d'action sociale, a quant à lui mis en lumière l'importance de l'accompagnement des aidants et des actions de solidarité menées sur notre territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité et espère que les éléments présentés permettront à chacun de mieux appréhender la mission de service public essentielle portée par l'intercommunalité, et plus particulièrement par la Communauté de communes de la Ténarèze, au service de l'intérêt général.

Bonne lecture !

Maurice BOISON

Président de la Communauté de communes de la Ténarèze
Maire de Castelnau sur l'Auvignon

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● TERRITOIRE

L'ANNÉE 2025

EN IMAGES



TERRITOIRE

Chiffres clés



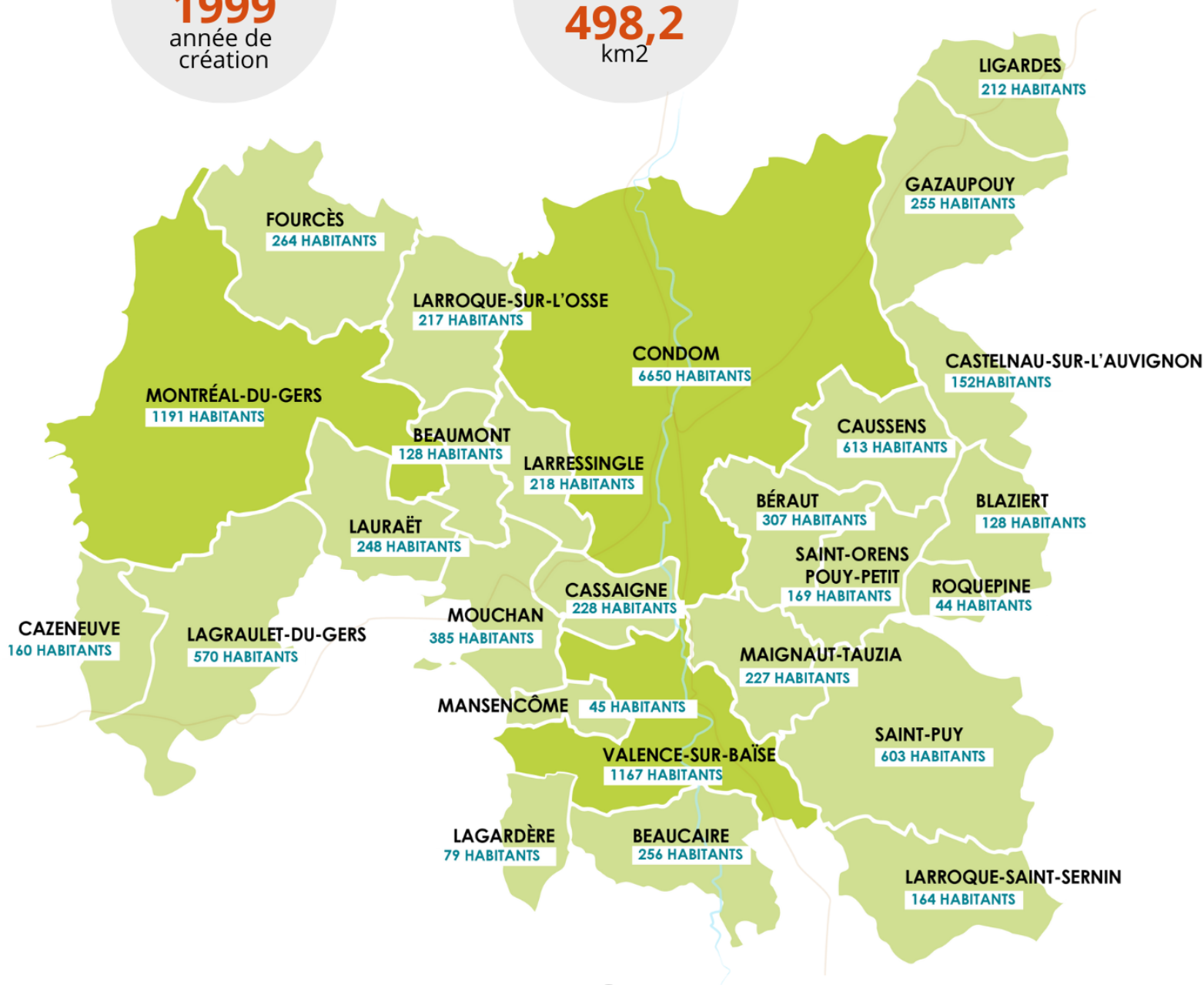
Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE

S²LO



1999
année de
création

498,2
km²



26
communes



14 680
habitants



29
hab./km²

QUELQUES CHIFFRES CLÉS...



3ème
communauté de
communes du
Gers
(hors
agglomération
Auch)



49
conseillers
communautaires



9
conseils
communautaires
dont
8 délocalisées
sur 5 communes



146
délibérations



22
agents au service
de la population



536 km
de voiries



26
bâtiments de
rattachement



4
Zones d'Activités
Economiques



1010
dossiers
d'urbanisme
(service
commun)



1
Aire d'Accueil
des Gens du
Voyage

RÉSUMÉ DE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



JANVIER : CÉRÉMONIE DES VOEUX

Ce moment a permis à M. Maurice Boison, Président, et à M. Olivier Paul, DGS, de remercier l'ensemble des agents et l'Office de Tourisme de la Ténarèze.

Il a aussi été l'occasion d'honorer le départ à la retraite de Mme Nicole Pillet, après 40 ans de service exemplaire.

Le CIAS a remis les médailles d'honneur du travail à M. Philippe Gregorio et Mme Nadia Possamai pour leurs 20 ans d'engagement.



FÉVRIER : VISITE SALVANDY AU PUBLIC

Une première, une visite publique du chantier ouvert aux habitants de la Ténarèze pour observer l'avancée des travaux du Centre Salvandy - aile Ouest. Ce fut une belle occasion d'échanger sur l'avancement des travaux et de partager notre vision pour cet espace qui accueille maintenant le Tribunal de proximité, la MSA, la CPAM,...

MARS : CONGRES

La communauté de communes a été récompensée lors du Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Gers, en remportant la Victoire de l'investissement local pour la réhabilitation du Centre Salvandy. Ce projet illustre notre engagement pour un aménagement durable, la transition écologique et le maintien de services de proximité, tout en reliant patrimoine et avenir.



MARS : ÇA SE TENTE

Ouverture d'une boutique à l'essai au cœur du centre-ville, avec l'opération « Ça se tente » portée par la communauté de communes de la Ténarèze et la municipalité condomoise



AVRIL : VISTE DE FRANÇOIS HOLLANDE

Lors de sa visite à Condom, François Hollande, Député de Corrèze et ancien Président de la République, a découvert le chantier du Centre Salvandy. Guidé par le Président de la Communauté de Communes, il a pu apprécier les futurs aménagements : salle des conférences, tribunal de proximité, espaces de formation... Il a salué le travail des équipes et l'ambition du projet, rappelant l'importance de maintenir des services publics accessibles, en particulier en milieu rural.



AVRIL : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Ténarèze a franchi une étape essentielle avec la signature du contrat-cadre de son Contrat Local de Santé, aux côtés du directeur régional de l'ARS Occitanie, de Monsieur le Préfet du Gers et de nombreux partenaires.

Ce CLS marque un engagement collectif pour une politique de santé locale ambitieuse et adaptée au territoire.

Il s'articule autour de 5 axes : accès aux soins, santé mentale, alimentation et activité physique, environnement et conditions de vie, et accompagnement des publics fragiles.



AVRIL : UN PARTENARIAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

En raison de la complémentarité de leurs actions en faveur du développement économique, de leurs valeurs communes de proximité et d'implication locale pour le développement du territoire, la CCI du Gers et la Communauté de communes ont décidé de formaliser leur partenariat.

MAI : INAUGURATION DU GR PAYS D'ARMAGNAC

L'inauguration de la première boucle « Mémoire de Pierre » du GR de Pays d'Armagnac marque une nouvelle étape pour la randonnée locale. En effet, aux 350km de chemin de randonnée, promus par l'Office de Tourisme et qu'entretiennent et balisent les services techniques de la Communauté de commune s'ajoute aujourd'hui cette boucle patrimoniale.

Merci au PETR du Pays d'Armagnac, porteur du projet depuis plus de 10 ans, pour sa mobilisation et sa coordination exemplaires aux côtés des quatre communautés de communes.



JUIN : INAUGURATION CENTRE SALVANDY - AILE OUEST

En juin, M.Maurice Boison Président de la CCT et du CIAS de la Ténarèze, a inauguré aile ouest du Centre Salvandy, dans la magnifique salle de conférence, en présence élu(e)s. L'aile rénovée accueille : le Tribunal de proximité, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'Institut d'Education permanente. Un coût total de l'opération de 5,3 millions d'euros dont 4,3 millions d'euro HT de travaux avec le soutien financier de l'Etat, de la Région, Conseil Départemental, Fondation du patrimoine, Fondation TotalEnergies

JUILLET : ECO-DEFIS

A l'issue de leur accompagnement par la CMA et CCI du Gers, les défis ont été validés par un jury organisé par la CCT. En juin, 10 d'artisans-commerçants du territoire ont reçu le label Eco-défis en récompense de leurs actions en faveur du développement durable, en relevant des défis en faveur du développement durable : déchets, énergie, réparation - réemploi, économie verte et locale, numérique responsable.



EN 15 PHOTOS



AOUT : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT GRANDS SITES OCCITANIE - ARMAGNAC, ABBAYES ET CITÉS

Elle marque une étape majeure pour notre territoire. Il prend acte de l'élargissement du périmètre du contrat à de nouveaux sites emblématiques qui enrichissent l'identité et l'attractivité de notre destination.

AOUT : SIGNATURE DE LA CONVENTION

La Communauté de communes et la CMA Gers ont uni leurs forces pour soutenir l'avenir de l'artisanat. Cette nouvelle convention permet de renforcer la transmission des entreprises, l'apprentissage, l'installation de nouveaux artisans, la transition écologique et la valorisation des Métiers d'Art. Une permanence CMA a ouvert désormais chaque jeudi matin (sur RDV) au Silo - Graines d'entreprises à Condom, offrant un accompagnement de proximité aux artisans et porteurs de projet.



AOUT : RENCONTRES DES ENTREPRISES

La Communauté de communes a eu le plaisir de réunir les entreprises du territoire fin aout autour d'un moment de convivialité, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique. Sous l'impulsion de son président, Maurice BOISON, élus, partenaires et acteurs économiques se sont retrouvés pour échanger et renforcer les liens qui font la richesse de notre territoire. Cette rencontre a permis de présenter les actions menées en faveur du développement économique et de favoriser la mise en réseau des entreprises locales.



SEPTEMBRE :

Premier conseil communautaire dans la salle de conférence au Centre Salvandy.



NOVEMBRE

Les travaux de Salvandy touchent bientôt à leur fin. Après plusieurs mois d'avancement continu, le chantier entre dans sa dernière phase. Le déménagement du siège administratif est prévu courant janvier, marquant une nouvelle étape pour nos équipes et notre organisation.



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE

S²LOW

● MOYENS GÉNÉRAUX



➤ RESSOURCES HUMAINES

Les services ressources de la Communauté de communes et du CIAS de la Ténarèze sont en cours de mutualisation (pour le moment des mises à dispositions croisées permettent aux agents de travailler sur les deux structures, le temps de la mise en place d'un service commun qui devrait regrouper l'ensemble de ces services et personnels).

- Il s'agit des services de direction générale, affaires générales (dont accueil), comptabilité-finances, ressources humaines, communication, développement et services techniques.

Dans l'attente du développement du service commun, les effectifs 2024 propres à la Communauté de communes sont :

- Un directeur général des services,
- Une directrice générale adjointe, directrice des affaires générales et du service développement,
- Une directrice financière,
- Un comptable,
- Un directeur de l'urbanisme et de l'habitat,
- Trois chargés de missions,
- Une adjointe administrative,
- Une secrétaire de direction,
- Une chargée de communication.

➤ SERVICES TECHNIQUES

- Un directeur des services techniques,
- Un directeur adjoint des services techniques,
- Un responsable bâtiment et équipe technique,
- Cinq agents d'entretien polyvalents,
- Une secrétaire.

Une convention de mise à disposition du personnel des communes permet leur intervention sur les voies intercommunales, de même, le personnel technique intercommunal peut intervenir dans les communes.

➤ POLE URBANISME ET HABITAT

- Trois agents instructeurs (2 à temps plein et 1 à mi-temps).

Des personnels du CIAS sont également mis à disposition, il s'agit :

- Du directeur général adjoint, en charge de l'action sociale également directeur des Ressources Humaines,
- D'une chargée de mission en charge du contrat local de santé,
- De deux agents chargés des ressources humaines,
- De trois comptables,
- Et d'un agent en charge des affaires générales.

➤ COMMUNICATION

Digital

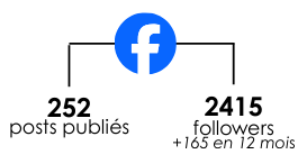


Site internet

Mise à jour des informations du site actuel.

+

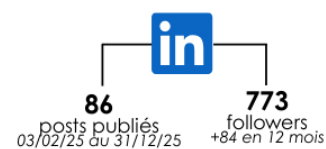
Création d'un nouveau site internet pour 2026 avec une nouvelle réorganisation de l'architecture plus ergonomique et intuitive.



Soit
 425 K de vues
 6,2 K interactions
 16,6 K visites



Soit
 26 K de vues
 632 interactions
 4,5 K de couverture



Soit
 17 626 impressions
 383 réactions

Supports



+ de 15 supports
 papiers créés
 Flyers, affiches,
 brochures, etc...

Presse



+ de 35 articles dans la presse locale
 et quelques interviews à la radio locale

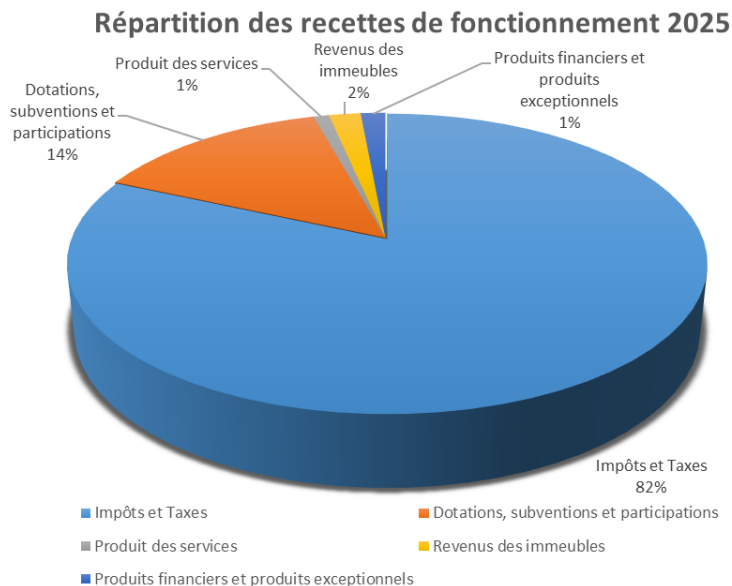
➤ FINANCES

Le budget 2025 a été établi à partir des résultats de la prospective financière pluriannuelle.

LE FONCTIONNEMENT

En 2025, **les recettes de fonctionnement** de la Communauté de Communes ont été de 11 521 734.65€.

Elles sont réparties comme suit :

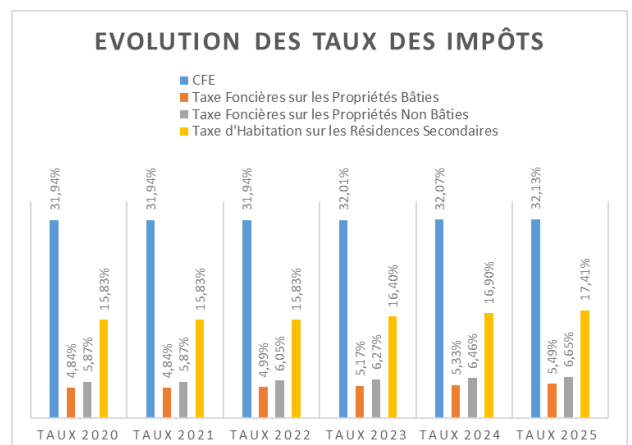


Les impôts et taxes sont la première ressource de la collectivité dont elles représentent 82%.

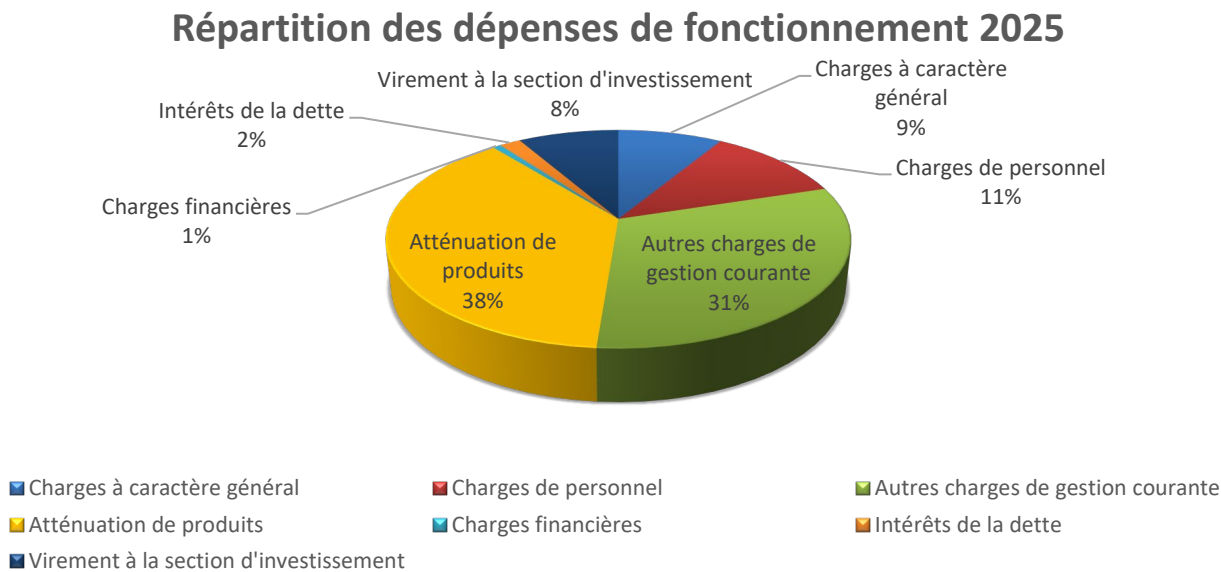
La communauté de communes a la possibilité de faire évoluer les taux sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, la Contribution Foncière Economique, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les taux de fiscalités appliqués en 2025 étaient les suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 6,65%
 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 5,49%
 Contribution Foncière Economique : 32,13%
 Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 17,41%
 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 13,71% (fixée et reversée intégralement au SICTOM du secteur de Condom)



Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent, quant à elles, à 11 475 557,76 € répartis comme suit :



Elles comprennent notamment les participations et subventions versées aux associations et organismes publics à hauteur de 3 302 110,94€ ainsi que 958 878,61€ de virement à la section d'investissement afin de financer les projets d'investissements.

La Communauté de communes a accordé les subventions et les participations suivantes en 2025 :

Participations 2025		
Cotisations - Subventions - Participations	Bénéficiaires	Montant €
Cotisations	Association des Maires et des Présidents de Communauté de Communes	1 704,24
	CAUE	2 000,00
Subventions	Plateforme Logement Jeunes dans le Gers (ALOJEG)	3 000,00
	Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers - ADIL	3 683,50
	Festival International de Bandas	1 200,00
	Initiative Gers	4 404,90
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1 770,00
	Amicale des employés territoriaux	3 748,30
	Agence Française des Chemins de Compostelle	500,00
	Association des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Condom - Valence sur Baïse AUPACV	1 900,00
	Fondation du Patrimoine	500,00
	Entente Cycliste Ténarèze	350,00
	Fédération Française de Cyclisme	950,00
	Union Consommons en Ténarèze	4 500,00
	Association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ANELFA) 32	7 536,00
	Club TGV Gare d'Agen Porte de Gascogne	500,00
	PIMAO (Ecofête de Perchède)	400,00
	PETR du Pays d'Armagnac	85 680,00
	Syndicat mixte des Trois Vallées (SM3V) Carte fourrière	31 803,75
Participations	Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze	355 000,00
	Centre Intercommunal d'Action Sociale	2 050 000,00

	Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS	588 140,89
	Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne	35 532,86
	Gers Numérique	18 480,98
	Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses Affluents SABA	67 583,86
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Osse Gélise Ausoue	26 168,81
	CEREMA	739,85
	Participation entente avec Albret Communauté (Bassin des Auvignons)	0,00
	GROG	4 186,00
	SAGE Neste et Rivières de Gascogne	147,00
	TOTAL	3 302 110,94

L'INVESTISSEMENT :

• Les dépenses

En 2025, 4 157 609,17€ d'investissement ont été réalisés par la communauté de commune, répartis comme suit :

2025		
Nature des investissements	Investissements	Montants € TTC
Etudes	OPAH suivi animation	163 562,40 €
	PLUI	39 935,09 €
Fonds de concours	Concours aux communes	67 145,03 €
Economie Tourisme	Centre Salvandy	2 429 981,95 €
	Contribution Gers Numérique	201 294,26 €
	Achat terrain	0,00 €
	Plan d'action tourisme	0,00 €
Action sociale	Centre Aqualudique	28 210,03 €
Voirie	ALAE, ALSH Montréal du Gers	13 374,35 €
	Programme voirie	1 032 428,39 €
Services techniques	Ouvrages d'art	34 359,38 €
	Services techniques	15 006,00 €
Equipement des services	Demandes ponctuelles et accessibilité	2 785,37 €
	Informatique, copieur matériel de bureau	63 397,21 €
Autres	Achat de mobilier	37 957,89 €
	Travaux d'accessibilité	5 431,89 €
	Réserve Foncière	14 040,00 €
	Participation AFL	8 700,00 €
Total		4 157 609,24 €

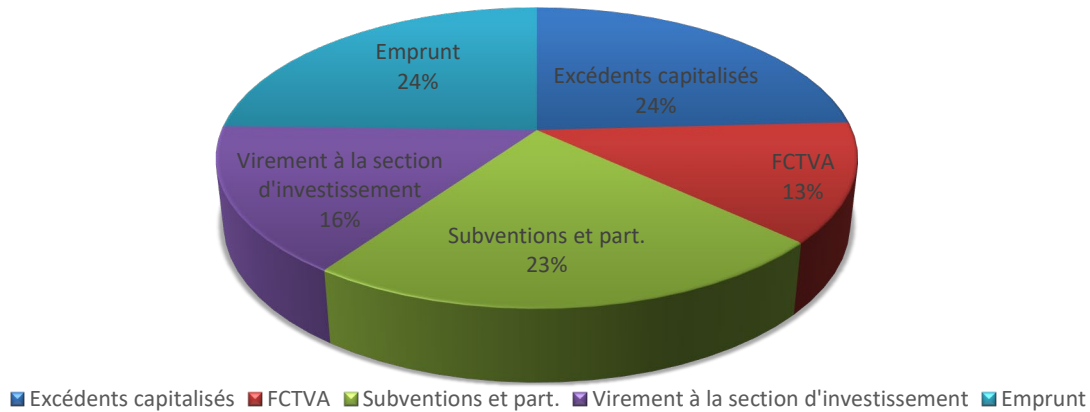
La Communauté de commune a également concouru par le biais de fond de concours aux investissements des communes membres.
 Les fonds de concours suivants ont été attribués au titre de l'année 2025 :

Communes et projets	Montants (€)
Lagraulet du Gers – Création d'une cuisine collective	30 000,00
Saint Orens Pouy Petit – Réhabilitation salle du cercle	10 000,00
Valence sur Baïse– Requalification du quartier des capots	30 000,00
TOTAL	70 000,00

• Les recettes

Les recettes d'investissement permettant le financement des projets mentionnés ci-dessus se matérialisent comme suit :

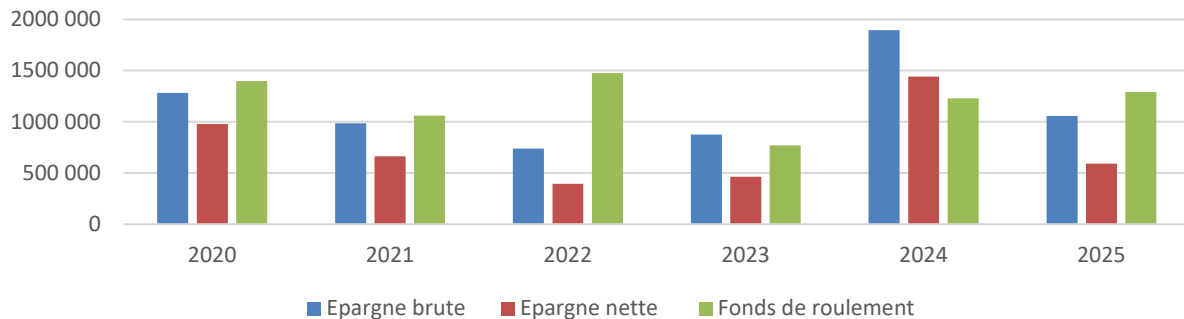
Répartition des recettes d'investissement 2025



Elles comprennent notamment 958 878,61€ d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), 1 500 000€ d'emprunt et 1 392 488,85€ de participations et subventions attribuées majoritairement pour le financement de la réhabilitation de Salvandy Ténarèze Communauté.

• Autofinancement et fonds de roulement

Epargnes brute et nette - Fonds de roulement



Pour l'exercice 2025, l'épargne brute et nette étaient respectivement d'environ 1 290 000€ et de 590 000 € et le fonds de roulement d'environ 1 290 000€.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

• Conseil communautaire



Il y a eu 9 séances publiques du Conseil communautaire dont 8 délocalisées sur 5 communes du territoire (Bérault, Condom-Salvandy, Ligardes, Larroque-sur-l'Osse et Beaucaire) et 146 délibérations.

Les séances sont retransmises sur la plateforme YouTube. La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 18 mars 2025 et le vote du budget a eu lieu le 9 avril 2025.

Un travail d'harmonisation des procédures (conseil, autres...) a été poursuivi en 2025 pour une optimisation des ressources.

- **Assurances**

Nombre de dossiers sinistres traités en 2025 :

- Pour la CCT : 2 sinistres en Responsabilité Civile, 1 sinistre en Dommage aux Biens, 3 sinistres automobile, 1 déclaration en Protection juridique et Protection Fonctionnelle, pas de sinistre en Dommage Ouvrage ;
- Pour le CIAS : pas de sinistre en Responsabilité Civile, pas de sinistre en Protection juridique et Protection Fonctionnelle, pas de sinistre en Dommage aux Biens, 3 sinistres véhicules et 9 nouveaux sinistres Dommage Ouvrage + 3 dossiers réouverts en Dommage Ouvrage.

➤ **MUTUALISATION**

Service commun – secteur ADS (Application du Droit des Sols)

Entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, **1 010 dossiers d'urbanisme** ont été reçus pour instruction, représentant **413 équivalents permis de construire (EPC)**.

Service commun – secteur Publicité extérieure

En 2025, 1 dossier a été instruit pour ce secteur d'activité.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● ACTION SOCIALE



la Ténarèze
communauté

➤ AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une convention de coopération transitoire a été signée avec le syndicat SMAGV Manéo afin de lui transférer la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à compter du 11 février 2025.

Deux sinistres (incendies) ont eu lieu l'un en septembre 2024 et l'autre en septembre 2025).

Le coût des réparations pour le sinistre de 2024 est de : 37 744,80€ TTC et pour le sinistre de 2025 de 53 697,41€ TTC dont la majeure partie est prise en charge par les assurances.

Le Conseil communautaire, réuni en date du 17 décembre 2025, a prorogé la convention avec Maneo jusqu'au 31 juillet 2026, l'idée étant d'adhérer ensuite au Syndicat pour l'exercice de cette compétence.

➤ CENTRE INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) créé depuis le 9 février 2022 a tenu, comme chaque année, son assemblée plénière en date du 3 novembre 2025, qui a été l'occasion de faire également un bilan sur le mandat.

Des Comités techniques (COTECH) ont également eu lieu pour les axes stratégiques du CISPD, à savoir :

- **Axe 1** : La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans,
- **Axe 2** : La protection des personnes vulnérables et des victimes,
- **Axe 3** : Une implication plus forte de la population et de la société civile,
- **Axe 4** : Le territoire, vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace.

Ils permettent de mettre en relation tous les acteurs du territoire travaillant sur ces thématiques et de mettre en place des actions concertées et/ou de les faire connaître.

➤ CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA TÉNARÈZE

Contractualisation et instances de gouvernance	■ Signature de contrat local de santé le 24 avril entre le Préfet, le Directeur général de l'ARS Occitanie et le Président de la CCT/CIAS ■ Bureau bipartite ARS/collectivité : gouvernance du CLS - 02 juin ■ Comité de pilotage inter-institutions pour l'installation des membres et présentation du diagnostic de territoire.
Diagnostic de territoire et actes administratifs	• Élaboration du diagnostic de territoire de janvier à juillet : collecte et analyse de rapports, extractions et requêtes de données quantitatives, rencontres partenariales, rédaction du rapport final du diagnostic de territoire de la Ténarèze • Rédaction des délibérations pour la Communauté de communes de la Ténarèze et le conseil d'administration du CIAS

Rencontres partenariales	Rencontres partenariales pour une approche coconstruite des éléments constitutifs du diagnostic de territoire : PTSM, Gers solidaire, PETR de l'Armagnac, Centre social, CPTS, Centre hospitalier de Condom, Promotion santé Occitanie, CAPAS, ORU Occitanie, DGAS CD32
Réunion de travail avec la DDARS32	5 réunions de travail : janvier, février, septembre, octobre et décembre
Groupes de travail	Axe 1 : Prévention et promotion de la santé – GT en décembre Axe 3 : Santé environnementale – GT en décembre Axe 4 : Santé mentale – GT en décembre : deux temps de travail Axe 2 : Accès aux soins – Report des GT 1 ^{er} trimestre 2026
Rencontres départementales	• Schéma départemental des solidarités • DRAPPS / Dispositif Régional d'appui en prévention et promotion de la santé en Occitanie • Rencontre départementale sport santé • Équipe territoriale Vieillesse et prévention de la dépendance • SISM : Semaine d'information sur la santé mentale • ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance • SPDA : Service public départemental de l'autonomie
Action	«Bons été, Bons réflexes santé en Occitanie » ■ Ateliers BEBR annulés pour cause de vigilance rouge sur le département. ■ Camion Libheros pour le dépistage présent le matin sur Larressingle : 13 dépistages cardiovasculaires
Visio-conférences et webinaires	• Promotion santé Occitanie : Développement des Compétences psychosociales • Cap CLS vers un diagnostic en Santé mentale • CLS et formation EHESP – Perspectives 2025-2026 • Groupe de travail Inégalité Social de Santé : ISS
Conseil d'administration du DAC et groupe de travail	Conseil d'administration du DAC : juin, octobre et décembre Groupe de travail : janvier, février, mars, avril et mai
Séminaires	■ Carcassonne : les CLS, levier en faveur de l'attractivité territoriale des métiers de la santé ■ Montpellier : Conférence régionale de lutte contre la pauvreté

➤ CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS DE LA TENAREZE)

En 2025, le Conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 8 reprises, pour 101 délibérations. La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 1 avril 2025. Le vote des budgets du CIAS a été présenté aux élus du CIAS le 8 avril 2025.

Tous les services du CIAS ont continué leurs missions quotidiennes afin de poursuivre la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, le soutien aux familles...

C'est dans l'objectif de proposer une meilleure prise en charge du vieillissement que le SSIAD s'est rapproché d'un service d'aide à domicile (ADPAM) pour devenir un Service Autonomie à Domicile (SAD) par convention. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2026, les administrés souhaitant bénéficier d'un accompagnement à domicile pourront se rapprocher de son service pour obtenir aides et soins. De même, cette réforme majeure redéfinit le périmètre d'intervention du SAD et le limite à compter de la même date au territoire de la Ténarèze. Les aidants ont pu également trouver un temps de répit, une réponse à des questions, une écoute attentive lors premier salon des aidants organisés sur Condom par le Centre de Ressources Territorial et le Centre Social.

L'EHPAD de la Ténarèze a bénéficié en 2025 d'un audit financier cofinancé par le Département du Gers et l'ARS. Cet audit a permis de proposer un plan de retour à l'équilibre dont les premières actions ont été mises en œuvre dès 2025. De plus, les travaux sur la toiture ont été poursuivis en 2025 ce qui permettra d'avoir un meilleur taux d'occupation en 2026.

Les activités du centre social sont de plus en plus nombreuses et attirent plus de bénéficiaires. Il est important de noter la forte augmentation de la fréquentation du centre social, notamment due aux demandes France Services qui ont augmenté de 38 % en 2025.

L'accueil Jeune de Condom, situé rue Jules Ferry, a connu en 2025 un changement de direction après une courte période où l'accueil jeunes était ouvert sur des horaires avec moins d'amplitude.

La cuisine centrale a connu une légère augmentation du nombre de repas vendu et semble avoir trouvé une stabilité tant sur le plan du personnel que sur celui de la maîtrise du coût des matières premières.

Les commissions restauration se réunissent régulièrement pour étudier les menus proposés au cantine scolaire et aux résidents de l'EHPAD.

Enfin, plus globalement, l'ensemble des services du CIAS ont répondu aux exigences financières demandées par la commission finance réunie en début d'année 2025 et ont su proposer un service qualitatif pour l'ensemble des administrés malgré des contraintes financières importantes.

Le centre social a signé son nouveau contrat de projet pour les années 2025 à 2028 autour de 5 axes :

- L'accueil, l'information et la communication ;
- L'aller vers ;
- L'accompagnement du bénévolat ;
- Le renforcement des partenariats ;
- Le développement culturel.

Le projet « accompagnement des familles » a également été signé pour une nouvelle période de 3 ans.

Le LAEP a ouvert une nouvelle antenne sur la commune de Montréal du Gers.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE

S²LOW

● DÉVELOPPEMENT



➤ POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET AIDES AUX ENTREPRISES

• Convention logement saisonniers

Par délibération en date du 24 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé la convention relative aux logements des travailleurs saisonniers. En effet, les 26 communes composant la Communauté de communes ont été classées « communes touristiques » par arrêté préfectoral (n°32-2022-04-15-00007 en date du 15/04/2022). La commune de Condom est également classée « station de tourisme » par arrêté préfectoral (n°32-2022-06-22-002 du 22/06/2020). C'est pourquoi cette convention s'établit à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.

Plan d'actions sur 3 ans :

Nom action	Partenaires	Calendrier
Valoriser les outils existant par la réalisation de supports de communication à destination des employeurs de saisonniers et des saisonniers eux-mêmes pour informer des offres et accompagnements existants : « le guide des saisonniers »	Employeurs saisonniers du secteur du tourisme et agricole Office de Tourisme	Printemps 2025
Sensibiliser les bailleurs privés, publics, sociaux, hébergeurs touristiques, campings et les agences immobilières aux enjeux du logement saisonnier	Agences immobilières Bailleurs sociaux Office de Tourisme Service logement de la CCTénarèze	Printemps 2025
Intégrer une entrée « information travailleurs saisonniers » dans le futur site internet de la Communauté de communes	Office de Tourisme CCTénarèze	Dès refonte du site internet (2025)
Enquêter sur les besoins des employeurs de saisonniers tout secteur afin de mettre en commun certaines solutions (logement, mobilité, etc.)	Conseil départemental du Gers Office de Tourisme Chambre d'agriculture Chambre du commerce CCTénarèze ANCT	Tout au long de la durée de la convention
Intégrer un stand logement dans les prochaines éditions du « Forum jobs d'été »	CC Ténarèze CIAS de la Ténarèze	Mars 2025
Continuer et renforcer les permis de louer dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et indécent	Service logement de la CCTénarèze	Tout au long de la durée de la convention
Réfléchir à une nouvelle offre de « foyer jeunes travailleurs » sur le territoire de la Ténarèze	Conseil départemental Alojeg CCTénarèze	

Certaines de ces actions ont déjà été mises en œuvre telles que le guide des saisonniers (voir ci-dessous) ou encore comme les questionnaires auprès des recruteurs dans le cadre du forum jobs d'été, ...

Par ailleurs, un travail a été engagé avec les autres collectivités et partenaires pour la création d'une nouvelle convention à l'échelle départementale (pour permettre notamment aux autres EPCI de se mettre en conformité avec les obligations réglementaires).

• Guide des saisonniers

Afin de faciliter l'accueil des travailleurs saisonniers, un guide des saisonniers a été créé en collaboration avec l'Office de Tourisme de la Ténarèze et diffusé aux partenaires et aux entreprises du territoire.

Ce guide s'articule autour de 8 fiches informatives :

- Bienvenue en Ténarèze ;
- Se loger et stationner ;
- S'informer et ouvrir ses droits ;
- Se soigner ;
- Se déplacer ;
- Trouver un emploi saisonnier ;
- Et après le travail ? ;
- Numéros utiles et d'urgence.



• Dispositifs de soutien en faveur des artisans / commerçants

La Communauté de communes de la Ténarèze, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers s'associent pour aider les artisans / commerçants de la Ténarèze dans la **mise en accessibilité des points de vente** et la **transmission d'entreprise**.



Diffusion de l'offre de cession sur la plateforme Transentreprise pour seulement 70.00€ HT* au lieu de 350.00€ HT.



Le dossier d'accessibilité du point de vente pour seulement 96.00€ HT* au lieu de 650.00€ HT.

* sous réserve d'éligibilité et dans la limite des fonds disponibles - offre valable jusqu'au 30/06/2026.

- **Label Eco-Défis 2025**

10 artisans commerçants du territoire ont reçu le **Label Eco-Défis 2025**. En partenariat avec la Communauté de communes, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et de Commerce et d'Industrie du Gers les ont accompagnés pour mener des actions en faveur de l'environnement.



- **Forum Jobs d'été et emplois saisonniers**

Cette nouvelle édition, organisée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et la Communauté de communes de la Ténarèze, en partenariat avec France Travail, Cap Emploi, la Mission locale, la MSA et la CAF du Gers, a réuni 20 entreprises du territoire, pour un total de 200 offres d'emplois et 109 candidats. Face au succès des précédentes éditions, l'opération sera renouvelée en 2026.



- **Inventaire des zones d'activités**

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la Communauté de communes de la Ténarèze a réalisé **l'inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE)** de son territoire. Après une consultation qui a permis de recueillir 37 retours de propriétaires et/ou gérants d'activités économiques, ce dernier a été validé en Conseil communautaire du 9 avril 2025 et a pu être diffusé aux autorités compétentes en matière de SCoT, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat. Il devra être réactualisé à minima tous les 6 ans.

➤ **LE SILO – ESPACE COWORKING EN TENAREZE**



Le Silo – Graines d'entreprises, ouvert en janvier 2024, est un espace de travail partagé et équipé. Il dispose de trois salles de réunion (de 2, 10 et 8 personnes), d'un bureau partagé et d'un espace de convivialité.

3 organismes de formation occupent régulièrement les salles de réunion, favorisant ainsi l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'accès à la formation sur le territoire.

Le programme d'animations économiques 2025 a proposé 22 réunions thématiques animées par des experts dans des domaines variés tels que : la communication, l'intelligence artificielle, la comptabilité, ...

En complément de la permanence mensuelle de la Chambre d'Agriculture du Gers déjà mise en place en 2024, de nouvelles permanences de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers et du BGE, permettant d'informer et d'accompagner les porteurs de

projet et les acteurs économiques directement sur le territoire, ont été mises en place.

Depuis avril 2025, Le Silo est affilié au **Réseau Relais d'Entreprises**.

En rejoignant cette dynamique, la Communauté de Communes de la Ténarèze renforce la visibilité du Silo auprès des employeurs soucieux d'offrir à leurs salariés une alternative efficace et durable aux déplacements pendulaires.

Cette affiliation, prise en charge par la Banque des Territoires au titre du Programme PVD, permet également d'accéder à **VALO-RE**, la plateforme innovante développée par Relais d'Entreprises, qui mesure et valorise l'impact environnemental du télétravail.

➤ RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES DE LA TENAREZE

La première **rencontre des entreprises de la Ténarèze** a été organisée fin août dans la salle de conférence du Centre Salvandy en présence des partenaires et d'une quarantaine d'entreprises du territoire.

Ce temps de convivialité autour d'un apéritif en présence des élus de la Communauté de communes et de ses partenaires a permis de présenter les actions et les partenariats de la collectivité en faveur du développement économique et de favoriser la mise en réseau des entreprises.



Le **Réseau Initiative Gers** et la Communauté de communes de la Ténarèze ont mis à l'honneur dix entrepreneurs locaux ayant bénéficié d'un **prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie**.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Réseau Initiative Gers et la Communauté de communes de la Ténarèze dont la mission commune est de favoriser le développement économique et l'entrepreneuriat du territoire.

Ces aides leur permettent de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire pour le développement de leur entreprise.

Cela renforce également l'engagement du Réseau Initiative Gers et de la Communauté de communes de la Ténarèze en faveur de l'entrepreneuriat local et du dynamisme économique du territoire.

➤ BOUTIQUE A L'ESSAI : OPERATION ÇA SE TENTE

Le dispositif « **Ça se tente** », déployé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, est une opération qui vise à encourager l'implantation de nouveaux commerces.

La commune de Condom et la Communauté de communes de la Ténarèze se sont associées pour lancer la première opération « Ça se tente » du territoire en 2024.

Il s'agit d'un appel à projet permettant à un commerçant de tester son projet.



La lauréate sélectionnée en janvier 2025, Martine GRASSI – Atelier de décoration, a inauguré sa boutique le 28 mars 2025.

Elle expérimente son projet pendant un an non renouvelable, jusqu'au 28 février 2026, dans un local de plus de 70m², situé Place Saint-Pierre en hypercentre de Condom, propriété de la Communauté de communes. Elle bénéficie également d'un accompagnement et de tarifs négociés au sein d'un réseau composé de partenaires locaux.

➤ ACCESSIBILITE

Le rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité relatif à l'année 2024 a été présenté le 15 septembre 2025 et a fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire du 18 novembre 2025.

La sensibilisation à la mise en accessibilité des locaux publics et privés a été poursuivie.

Conformément à ses engagements, la Communauté de communes a rendu accessibles les équipements suivants :

- Centre Salvandy : Aile Ouest - Phase I ;
- ALAE/ALSH ;
- Centre Aqualudique ;
- Port de Valence.

Concernant le Port de Condom, les équipements sont en partie accessibles. Un travail de concert est en cours avec la Commune. Les travaux d'accessibilité du Couloupitchou à Valence-sur-Baïse seront réalisés d'ici la fin 2026.

Depuis le 01/01/2024, la collectivité dispose d'un demi-ETP « Référent handicap » financé à 50% par la CAF du Gers.

La Communauté de communes a mis en relation les communes présentant un défaut d'accessibilité avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

➤ PROGRAMMES DE REVITALISATION : PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) ET CONTRATS BOURGS-CENTRES

Le programme Petites Villes de Demain est un programme de l'Etat piloté par l'ANCT et le programme Bourg-Centre est un programme régional. Les deux programmes ont pour objectif l'accompagnement des petits bourgs dans leur rôle de centralité au sein de leur bassin de vie. L'idée est d'accompagner les actions vectrices d'une nouvelle attractivité dans ces petites villes.

Depuis la signature des avenants bourgs-centres en novembre 2023, le comité technique et le comité de pilotage des deux programmes ont été fusionnés.

La convention-cadre PVD signée en décembre 2022 vaut Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur toute la durée de son exécution. La fin du programme Petites Villes de Demain est prévue au 31 mars 2026. La fin des avenants Bourg-Centre est prévue en décembre 2028.

L'Etat a proposé à la Communauté de communes de proroger la convention-cadre PVD jusqu'au 31 décembre 2026 et son volet ORT au 30 juin 2029.

Le Conseil communautaire a approuvé cet avenant lors de la séance du 17 décembre 2025. Il devra être signé avant le 31 mars 2026, sous réserve de l'accord des partenaires signataires.

Par ailleurs, le Chef de projet du programme PVD a quitté ses fonctions le 31 août 2025.

Le Service Développement poursuit le suivi du programme avec les Communes labélisées

de Condom et de Valence-sur-Baïse et les partenaires. La labellisation PVD reste active et permet aux communes et à l'EPCI de bénéficier des accompagnement et aides bonifiées, le cas échéant, dans le cadre du programme jusqu'à sa fin.

Le recrutement d'un(e)remplaçant(e) pourra être engagée avec les Communes dès lors que l'avenant prolongeant la Convention de mars à décembre 2026 aura été signé par toutes les parties et sous réserve du financement du poste par les financeurs dans les mêmes proportions que jusqu'en août 2025.

Un COPIL PVD / Bourg Centre s'est réuni le 18 novembre 2025.

L'année 2025 a été consacrée à poursuite de l'accompagnement et de la concrétisation des actions : 18 actions ont été finalisées (dont 5 en 2025).



➤ FINANCEMENT DES PROJETS

Outre les dispositifs de droit commun, le service développement réalise une veille juridique et règlementaire des aides (appels à projets et appels à manifestation d'intérêt).

Il réalise les demandes de subvention et assure leur suivi.

Ci-dessous les subventions attribuées en 2025 :

Projet	Financier	Objet	Assiette éligible en € HT	Subvention attribuée
Salvandy	DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	Centre Salvandy : Réhabilitation de l'aile Sud	1 250 000,00 €	500 000,00 €
Salvandy	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Centre Salvandy : Restauration des parties inscrites au titre des Monuments historiques (Phase 2)	279 647,78 €	55 929,56 €
Salvandy	Région Occitanie	Centre Salvandy : Restauration des parties inscrites au titre des Monuments historiques (Phase 2)	182 020,17 €	20 000,00 €
OPAH	Agence Nationale de l'Habitat : délégation locale du Gers	Suivi animation de l'OPAH communautaire 2024-2027 – année 2	Part fixe : 72 300,00 €	Part fixe : 25 305,00 € (35%) Part variable : 43 200 €
OPAH	Agence Nationale de l'Habitat : délégation locale du Gers	Suivi animation de l'OPAH-RU 2024-2029 – année 2	Part fixe : 50 294,00 €	Part fixe : 25 147,00 € (50%) Part variable : 24 800 €
OPAH	Agence Nationale de l'Habitat : délégation locale du Gers	Suivi animation de l'OPAH-RU 2024-2029 – année 2 – tranche optionnelle	25 505,00 €	12 753,00 €
PVD	Agence Nationale de l'Habitat : délégation locale du Gers	Financement du poste de chef de projet « Petites villes de demain » - année 5 - 01/06/2025 - 31/08/2025	11 650,00 €	5 825,00 €

➤ COMMANDE PUBLIQUE

En 2025, les marchés suivants ont été lancés et/ou attribués pour la Communauté de communes :

Intitulé	Type de marché	Procédure	Nombre de lots	Montant estimatif HT en €
Conduite, entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation – Groupement de commande	Marché de fournitures courantes et services	MAPA	-	CCT : 2 596,00 €
Travaux de réhabilitation du Centre Salvandy – Lot 3A – Phase 2 – Restauration des façades MH	Marché de travaux	MAPA	2	268 414,03 €
Création du site internet de la CCT/CIAS	Marché de prestation intellectuelle	Sans publicité avec mise en concurrence	-	11 400,00 €
Marché assurances – Groupement de commandes	Marché de services	Marché en procédure formalisée	14	4 191 600 €

En 2025, 47 ordres de services ont été établis pour la CCT et 26 pour le CIAS. Dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation du Centre Salvandy, 41 avenants et 3 DC4 (Déclarations de sous-traitance) ont été réalisés en 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses marchés publics, la Communauté de communes insère dès que possible des clauses d'insertion sociale.

➤ ZONE INDUSTRIELLE DE POME

En 2025, la location des terrains pour la centrale photovoltaïque a permis un revenu de 44 000 €, ainsi que 41 800€ au titre de l'Impôt Forfaitaire pour les Entreprises et Réseaux.

➤ FONCIER DIVERS

En 2025, la Communauté de communes,

➤ A acheté :

Le 6 mai : une parcelle sise section BH n°184, quartier de Tudelle, à Condom d'une surface de 1ha 68a 59ca pour un montant de 11 800 euros hors frais (agence, notaire).

➤ A vendu à la commune de Valence sur Baïse,

Le 28 janvier : deux parcelles sises section AS n° 337 et section AS n°341, à Hount de Las, à Valence sur Baïse, de surface respective de 00ha 00a 1ca, et de 00ha 01a 65ca pour un montant de 1 euro.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● URBANISME & HABITAT



la Ténarèze

communauté

➤ OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

En 2024, la Communauté de communes de la Ténarèze a souhaité poursuivre sa politique en faveur du logement par la contractualisation de deux nouvelles OPAH : une OPAH communautaire concernant toutes les communes de la CCT et une OPAH RU (Renouvellement urbain) focalisée sur le centre de Condom.

L'OPAH communautaire a été lancée le 01/06/2024 et s'achèvera le 31/05/2027.

L'OPAH-RU a été lancée le 01/07/2024 et s'achèvera le 31/06/2029.

Les deux OPAH font l'objet de deux conventions respectives dont les signataires sont l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Départemental du Gers, la SACICAP Toulouse Pyrénées-Procivis, Alojeg, la Communauté de communes de la Ténarèze et la commune de Condom pour l'OPAH-RU.

Ces opérations doivent permettre d'agir sur la requalification du parc de logements existants. L'OPAH-RU aura, quant à elle, également une mission d'accompagner les propriétaires dans le secteur à enjeux que représente le périmètre ORT. L'objectif étant d'aller au-delà de ce qui a pu exister dans le passé sur des secteurs prioritaires fléchées afin de renforcer la revitalisation du centre bourg en passant par des outils très incitatifs voire coercitifs.

OBJECTIFS ET BILAN A CE JOUR :

Concernant l'OPAH communautaire, les objectifs définis sur la période 2024-2027 sont de traiter 75 dossiers de propriétaires occupants (PO) et 6 dossiers de propriétaires bailleurs. A ce jour, 39 dossiers PO et 4 dossiers PB ont bénéficié d'une aide financière.

Concernant l'OPAH RU, engagée par la Communauté de communes de la Ténarèze et la Ville de Condom, 13 propriétaires occupants ont bénéficié d'une aide financière à ce jour.

Les objectifs définis dans la convention OPAH RU prévoient, sur la période 2024-2029n l'accompagnement de 36 projets PO, 15 projets PO, 5 projets de copropriétés, 30 à 40 aides au ravalement façades et 12 aides pour le remplacement des huisseries et/ou la création de stationnements.

L'OPAH RU prévoit également un « volet coercitif – projet de renouvellement urbain du quartier de la Bouquerie » qui comprend le diagnostic et l'identification des immeubles dégradés éligibles aux financements RHI-THIRORI (arrêtés de mise en sécurité, maîtrise foncière, arrêtés insalubrité, ...).

Dans le secteur d'étude de la Bouquerie, 3 bâtiments très dégradés ont été identifiés. L'étude va se poursuivre en 2026 pour étudier les possibilités opérationnelles qui s'offrent à la collectivité et aux propriétaires pour réaliser une opération de revalorisation/sécurisation de ce patrimoine bâti.

➤ LE SERVICE LOGEMENT

Le service logement de la CCT, guichet unique pour le grand public en matière d'aides à la rénovation de logements, assure le premier contact avec les demandeurs et les oriente vers le dispositif le plus approprié grâce à des partenariats développés au cours des dernières années.

Pour les demandeurs dont les projets sont éligibles aux aides de l'ANAH, le service logement organise les rendez-vous des permanences du cabinet Altaïr.

Pour les autres demandes, et suivant les cas, les demandeurs sont invités à rencontrer le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour des conseils en architecture, l'ADIL du Gers (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) concernant les relations locataire/bailleur ou encore pour des montages financiers et administratifs, et le guichet Rénov Occitanie du Gers pour obtenir des aides financières hors ANAH.

En 2025, le service logement a organisé 58 rendez-vous pour les permanences des partenaires sur le territoire de la Ténarèze.

Par ailleurs, le service logement a instruit 9 déclarations et 10 autorisations préalables de mise en location dans le cadre du permis de louer sur les communes de Condom et de Larressingle ainsi que 282 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

La Communauté de communes de la Ténarèze est également membre de l'Observatoire de l'Habitat du Gers auquel elle contribue activement.

➤ PLU INTERCOMMUNAL

Principal outil de mise en œuvre de la politique locale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) a été approuvé le 03 juin 2021 et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Plusieurs procédures d'évolution du PLUIH ont eu lieu ou sont en cours :

- ✓ Une modification simplifiée approuvée le 29 juin 2023
- ✓ Une modification de droit commun pour :
 - Modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
 - créer des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) afin d'intégrer de nouveaux projets ;
 - modifier des emplacements réservés ;
 - modifier des zonages sans impact sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles ;
 - créer un atlas pour repérer et identifier des éléments de patrimoine remarquable ;
 - apporter des modifications au règlement afin de :
 - permettre la préservation du caractère ou de l'intérêt des lieux avoisinants,
 - préciser les possibilités de dérogation pour la réalisation



- d'équipements publics,
- précision à apporter dans la partie « Dispositions communes »,
- modifications des règlements des zones,
- précisions à apporter dans la partie définitions.

Par délibération en date du 18 mars 2025, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de modification de droit commun n°1 du PLUIH.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du lundi 18 août 2025 à 09h00 au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00.

Enfin, par délibération en date du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la modification de droit commun n°1 du PLUIH.

Cette modification est entrée en vigueur le 09 janvier 2026.

Une révision générale du PLUIH :

La révision du PLUIH a été prescrite par délibération en date du 28 mai 2024, complétée par la délibération du 24 septembre 2024.

Les objectifs poursuivis par la révision du PLUIH portent principalement sur la maîtrise de la consommation foncière, le patrimoine, le paysage, l'agriculture, la ressource en eau et énergie.

Le groupement METROPOLIS/SOLER IDE/CF GEO a été retenu à l'issue d'une procédure adaptée pour mener cette étude. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2025 :

- 22/01/2025 : Atelier 3 du groupe de travail PLUIH – Energie, patrimoine, paysage ;
- 26/09/2025 : Atelier 3 du groupe de travail PLUIH – Energie, patrimoine, paysage ;
- 11/12/2025 : Atelier 2 du groupe de travail PLUIH – Habitat. Les études vont se poursuivre en 2026 avec notamment un travail important sur le volet foncier et la maîtrise de la consommation des espaces, naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et la définition du projet politique.

Des études en marge, dont la CCT est partie prenante, viendront nourrir la réflexion de la révision du PLUIH :

- Mise en œuvre d'une charte architecturale pour la ville de Condom ;
- Etude Trame Verte, pilotée par le PETR du Pays d'Armagnac et la Fédération des chasseurs du Gers pour le maintien et la valorisation des haies ;
- Etude de la sensibilité des paysages du Gers au développement des parcs photovoltaïques au sol, pilotée par la DDT du Gers ;
- Etude sur les logements saisonniers ;
- Atelier sur la valorisation du tronçon n°6 Lectoure-Condom du Chemin de Compostelle, classé à l'UNESCO.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● ENVIRONNEMENT & TRAVAUX



➤ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC comprend dans son périmètre, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Beaucaire, Beaumont, Bérault, Blaziert, Cassaigne, Castelnau-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Gazaupouy, Lagardère, Larressingle, Larroque-Saint-Sernin, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Mouchan, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence-sur-Baïse. Au total, cela représente 2500 installations d'assainissement non collectif.

Le rapport d'activité 2024 du SPANC a été présenté le 24 septembre 2025 au Conseil Communautaire.

Le marché de contrôles des installations d'assainissement non collectif a été attribué au SIAEP de Condom-Caussens pour une période de 10 ans à compter de 2025.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Ténarèze a décidé, par délibération en date du 19 juin 2025, d'ajuster les tarifs des contrôles pour être en cohérence avec les coûts réels.

➤ ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE HORS AGGLOMERATION

Le programme voirie 2025 a généré une dépense de 860 356.97€ H.T. Les travaux ont concerné la réfection de 31.50 km de voirie.

Ces travaux ont été pour l'essentiel un reprofilage en grave émulsion avec un revêtement de type bicouche plus voile. Un curage des fossés a également été réalisé sur la longueur totale des travaux.

La prestation a été réalisée par les entreprises STPAG et TPG.

En 2025, le territoire de la Ténarèze a de nouveau été frappé par des orages violents. Le 19 mai, les communes les plus touchées ont été Fourcès, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Montréal du Gers et le 31 août 2025, la commune de Cassaigne. De nombreux arbres sont tombés et des coulées de boues importantes ont été recensées. La mobilisation des services de la CCT et d'entreprises privées a permis une réouverture et une sécurisation des voies très rapidement.

Comme chaque année le fauchage et le débroussaillage des voies communales transférées à la CCT a été réalisé pour un montant 140 599,06 € H.T. Cette prestation est réalisée en 2 passes : une passe dite de « sécurité » en avril/mai pour le fauchage des accotements et des endroits dangereux et une en juillet/août dite « complète » pour faucher les accotements, fossés et talus. Ces prestations ont été réalisées par 4 entreprises.

La Communauté de communes poursuit la rénovation de ces ouvrages d'Art : à la suite des intempéries de 2023, il s'agit du pont de Gourragne sur la commune de Condom et du doublement du pont de décharge au Moulin d'Argouveuil sur la commune de Gazaupouy.

AERODROME DE HERRET



Comme chaque année les services techniques de la CCT ont procédé à l'entretien de la piste et de ces abords.

En 2025, plusieurs événements ont été organisés sur le site : le championnat inter-régional junior de planeurs, ainsi qu'un stage de vacances de la compagnie Air France.

La « Rencontre de pilotes de paramoteur au pays des

Mousquetaires Gascons », déjà accueillie en 2023 et 2024 est revenue sur le site pour sa troisième édition, entre le 19 et le 27 juillet 2025. Ce rendez-vous a rassemblé une cinquantaine de pilotes et une centaine de participants.

Par ailleurs, les services de la DGAC Sud ont conduit leur audit réglementaire. Le rapport qui a émis constate quelques écarts en cours de correction.

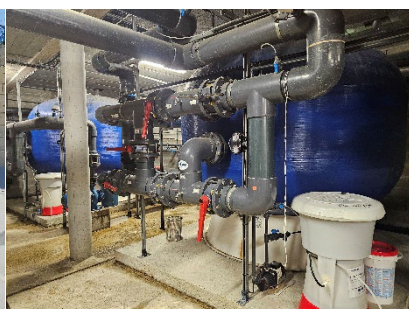
BATIMENT RESTAURANT « LA TAULA »

Les élus de la Communauté de communes ont décidé la mise en vente de ce bâtiment, par délibération en date du 24 septembre 2024. Fin de 2024 et en 2025, trois agences immobilières du territoire ont bénéficié d'un mandat de vente non exclusif. En 2025, cinq clients potentiels ont visité l'établissement.

CENTRE DE LOISIRS AQUALUDIQUES

Comme chaque année avant la réouverture, des travaux sont nécessaires pour la remise en état du site. Début 2025 des travaux de remise en état des bassins (fond, marches, demi-lunes et margelles), toboggans (pour un fonctionnement d'une année) et la mise aux normes PMR du site ont coûté :

- 3 081 €,
- 660 heures agents service technique en régie,
- 33 234 € par des entreprises extérieures.



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● TOURISME & LOISIRS



la Ténarèze

communauté

➤ OFFICE DE TOURISME REFERENT GRAND SITE

La Communauté de communes de la Ténarèze est propriétaire du bâtiment situé au 10 place Saint-Pierre depuis mai 2022.

Ce bâtiment fera l'objet d'un réaménagement complet et d'une scénographie de destination avant de pouvoir y accueillir l'Office de Tourisme Référent du Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités ».

En 2025, le CAUE a rendu une pré-étude sur les potentialités du bâtiment.

➤ CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE « ARMAGNAC, ABBAYE ET CITES »

Le contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et cités » 2023-2027 a été adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2024.

Le périmètre de ce contrat a connu un élargissement, permettant l'intégration au cœur emblématique des sites de La Romieu, Lectoure, Eauze et Lupiac. Cet élargissement a été scellé par une signature officielle le vendredi 1^{er} août 2025, en présence des représentants de la Région Occitanie, du Conseil départemental (chef de file), de l'Office de Tourisme de la Ténarèze (chef de file technique), de la Communauté de communes et également des communes du cœur emblématique ainsi que du PETR du Pays d'Armagnac.



➤ PARCOURS DE DECOUVERTE

Dans le cadre du plan d'action tourisme partagé entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme de la Ténarèze adopté en 2021, l'opération des parcours de découverte du patrimoine se poursuit avec l'implantation du parcours de Cassaigne. Ces parcours doivent être déclinés sur la totalité des cités constituant le cœur emblématique du Grand Site, en Ténarèze. Un travail a été engagé sur Fourcès. A l'issue, il restera les communes de Montréal du Gers et de Larressingle.

➤ TOURISME FLUVIAL

La Baïse a été navigable en 2025 de manière continue, en dehors de brèves interruptions liées aux intempéries et à des baisses du niveau d'eau.

Les croisières sur le D'Artagnan ont conservé un rythme... de croisière.

La fréquentation des bateaux au port de Condom a été de 59 amarrages pour un total de 90 nuitées pendant la saison de



navigabilité, soit du 1^{er} avril au 31 octobre. La fréquentation subit une baisse pour la quatrième année consécutive.

➤ CHEMINS DE RANDONNEE

L'entretien et le balisage de plus de 350 km de chemins de randonnée sont effectués par les services de la Communauté de communes. La communauté de communes de la Ténarèze assure également l'entretien de plusieurs chemins de VTT labélisé FFC.

➤ CENTRE DE LOISIRS AQUALUDIQUES

En 2025, la fréquentation était de 9 971 entrées durant sa période d'ouverture du 05 juillet au 31 août 2025 au tout public. Le centre aqualudique suit la tendance du département avec moins d'entrées en juillet 2025 par rapport à 2024 et une équivalence du mois d'août 2025 et 2024.

Les leçons de natation scolaire ont eu lieu du 02 juin au 4 juillet 2025. Sur les 282 séances de natations programmées, 734 élèves ont eu l'occasion de s'y rendre accompagnés de 96 accompagnateurs. A cause d'un mois de juin pluvieux et de circonstances internes aux écoles, il y a eu 73 séances annulées ou de non-venue. 17 écoles du territoire ont pu profiter des bassins en 2025.

Le dispositif, désormais bien implanté, du "J'apprends à nager" a été réparti en deux groupes de niveau cette année. Sur les 14 inscriptions, 7 réussites d'aisance aquatique sont à noter. Le dispositif sera renouvelé en 2026 pour les enfants ainsi qu'une session pour les adultes de plus de 45 ans.



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 032-243200417-20260219-2026_03_13-DE



● GRANDS PROJETS



➤ LE CENTRE SALVANDY RENAIT



L'année 2025 aura constitué une étape clé dans la réhabilitation du Centre Salvandy, projet phare de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Le 2 juin 2025 a été inaugurée, en présence des co-financiers et des élus du territoire, l'aile ouest du Centre Salvandy, marquant l'achèvement de la première tranche de travaux. Cette aile accueille désormais plusieurs services essentiels : le Tribunal de proximité, la Mutualité Sociale Agricole — MSA, la Caisse primaire d'assurance maladie — CPAM, et l'Institut de formation Léo Lagrange. Le bâtiment dispose d'une salle de conférence et de plusieurs salles de réunion.

En termes d'insertion sociale, le chantier de réhabilitation de la phase 1 a été exemplaire et a permis de réaliser presque 4 500 heures d'insertion.

Le 21 septembre 2025, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la salle de conférence du Centre Salvandy a été ouverte pour la première fois au public. Lors de cet événement, une conférence intitulée « Être élève au temps des Oratoriens », animée par M. Alain Geay, a mis en lumière l'histoire de l'établissement, son rôle éducatif ancien, et la mémoire collective qui s'y rattache. Cet usage patrimonial et culturel inaugure la dimension « lieu d'échange et de rencontres » — un des objectifs centraux du projet.

Depuis, la salle des conférences a accueilli plus d'une quinzaine d'événements, et pour la première fois depuis de nombreuses années, des rires d'enfant ont à nouveau résonné en ces murs.

L'année 2025 a aussi été marquée par la poursuite des travaux : la première phase de réhabilitation terminée, la deuxième phase de travaux, initiée au printemps, s'est étalée d'avril à décembre. Elle s'est conclue en début d'année 2026. Une fois ces travaux achevés, la Communauté de communes et son Centre intercommunal d'Action sociale ont emménagé dans ces locaux tout début 2026. S'ensuivra une pause avant la réhabilitation de l'aile est et la porterie.

En parallèle des travaux de terrassement sont prévus pour rendre le site parfaitement accessible aux occupants.



En somme, cette année a été celle de la concrétisation — non seulement par la livraison effective d'une première tranche opérationnelle, mais aussi par la réaffirmation de l'identité historique et collective du Centre Salvandy. Le projet, ambitieux par son ampleur et ses visées, prend désormais forme : un bâtiment patrimonial, renouant avec sa vocation

éducative et sociale, commence à abriter des services de proximité essentiels, tout en s'ouvrant à la mémoire, à la culture et à la citoyenneté.

Le chemin reste à parcourir pour achever l'ensemble, mais les fondations — littéralement et symboliquement — sont posées. Le Centre Salvandy baptisé « Salvandy Ténarèze Communauté » redevient un lieu d'avenir pour le territoire.

Avec les soutiens financiers des Préfectures du Gers et de la Région Occitanie, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de l'ANCT, de l'ADEME, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental du Gers, de la Fondation du patrimoine et de la Fondation TotalEnergies :



Services administratifs de la Communauté de communes de la Ténarèze Quai Laboupillère-32 100 Condom. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Téléphone : 05 62 28 73 53 **Mail** : contact@cc-tenareze.fr **Site internet** : www.cc-tenareze.fr



Communauté de communes de la Ténarèze

16 rue Jean Jaures

32100 CONDOM

 **05.62.28.73.53**

 **contact@cc-tenareze.fr**